

# Les prisonniers oubliés

**Voici la traduction intégrale de l'article écrit par Peter Benenson et paru le 28 mai 1961, dans l'hebdomadaire britannique The Observer, sous le titre « The Forgotten Prisoners ». Les photos sont extraits d'une brochure d'Amnesty qui reprenait l'article.**

*De part et d'autre du Rideau de Fer, des milliers d'hommes et de femmes sont en prison sans avoir été jugés, pour la seule raison que leurs convictions politiques ou religieuses ne concordent pas avec celles de leurs gouvernements. Peter Benenson, avocat londonien, a eu l'initiative de lancer une campagne - à l'échelle mondiale, sous le nom "APPEL POUR L'AMNISTIE 1961" en vue d'amener les gouvernements à libérer ces prisonniers ou, du moins, à les juger de façon équitable.*

Il ne se passe pas de jour sans que, en ouvrant son journal, on apprenne qu'un homme, quelque part dans le monde, a été jeté en prison, torturé ou exécuté parce que ses opinions ou sa religion déplaisaient à son gouvernement. De tels prisonniers se comptent par millions – ils ne sont pas tous, tant s'en faut, derrière le Rideau de Fer ou le Rideau de Bambou – et leur nombre va croissant. Les lecteurs de journaux éprouvent un sentiment pénible d'impuissance. Mais si tous ceux qui sentent monter en eux l'indignation devant de telles nouvelles pouvaient se donner la main à travers le monde pour entreprendre une action commune, il serait possible sans doute d'obtenir un résultat positif.

En 1945, les membres fondateurs de l'Organisation des Nations unies ont approuvé la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, qui stipule entre autres :

*Article 18. — Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.*

*Article 19. — Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.*

Il n'existe pas à l'heure actuelle de moyen sûr pour déterminer le nombre des pays dont les ressortissants jouissent de ces libertés fondamentales. Ce qui importe, ce ne sont pas les droits accordés sur le papier, dans la Constitution, mais c'est le libre exercice de ces droits et leur respect dans la pratique. Ainsi, par exemple, l'Espagne se donne plus de mal que n'importe quel autre pays pour faire croire aux garanties offertes par sa Constitution, ce qui ne l'empêche pas de ne point les appliquer.

Les dirigeants tendent de plus en plus à déguiser les véritables mobiles auxquels ils obéissent en emprisonnant les « non-conformistes ». En Espagne, les étudiants qui distribuent des tracts pour revendiquer le droit de se réunir afin de discuter des problèmes

de l'heure sont accusés de « rébellion militaire ». En Hongrie, les prêtres catholiques qui n'ont pas voulu renoncer à leurs chœurs d'église constitués par de petits chanteurs sont accusés d' « homosexualité ». Ces prétextes montrent bien que les gouvernements ne sont nullement insensibles à la pression de l'opinion publique. Et quand l'opinion mondiale pèse sur un point faible, elle peut faire fléchir un gouvernement. Ainsi, l'écrivain hongrois Tibor Déry a été libéré récemment à la suite de la création de « Comités Tibor Déry » dans plusieurs pays. De même, le professeur Tierno Galvan et les hommes de lettres qui sont ses amis ont été acquittés en Espagne, en mars dernier, à la suite de l'arrivée dans le pays de quelques éminents observateurs étrangers.



AGOSTINO NETO,  
poète et médecin angolais, détenu  
dans une prison portugaise.



M. JORDI PUJOL,  
médecin, dirigeant de l'Action Catholique  
en Espagne, condamné à cinq ans de prison.

## Le Bureau de Londres rassemble des cas concrets

L'essentiel est de mobiliser l'opinion publique rapidement et aussi largement que possible. Rapidement, car il importe de devancer le danger d'une guerre où les gouvernements risquent d'être entraînés, une fois pris dans le cercle vicieux des représailles réciproques. En effet, lorsque les choses en viennent là, la situation est trop grave pour qu'on puisse amener un gouvernement à accorder des concessions. Largement car l'opinion publique n'acquiert toute sa force que si elle s'exprime à l'échelle internationale, se plaçant au-dessus des partis et des actes. Les campagnes en faveur de la liberté, lorsqu'elles sont menées par un seul pays ou un seul parti, contre un autre pays ou un autre parti, ne font souvent qu'aggraver les persécutions.

Voilà pourquoi nous avons lancé « l'Appel pour l'Amnistie 1961 ». La campagne qui s'ouvre aujourd'hui est due à l'initiative d'un groupe d'avocats, d'écrivains et de directeurs de journaux, qui partagent la conviction formulée ainsi par Voltaire : « Je déteste vos idées, mais je suis prêt à mourir pour que vous ayez le droit de les exprimer. » Nous avons établi à Londres un bureau chargé de recueillir des renseignements — nombre, noms, circonstances de détention — concernant ces prisonniers, que nous avons décidés d'appeler « Prisonniers d'Opinion » et que nous définissons ainsi :

« Toute personne mise dans l'impossibilité matérielle (par l'emprisonnement ou autrement) d'exprimer (sous une forme quelconque, à l'aide de mots ou de symboles) une opinion sincère qui ne préconise ni n'excuse la violence exercée sur des personnes humaines. » N'est pas compris dans cette catégorie quiconque conspire avec un gouvernement étranger pour renverser le gouvernement de son propre pays. Notre bureau tiendra régulièrement des conférences de presse pour attirer chaque fois l'attention sur quelques-uns de ces prisonniers choisis dans un esprit impartial, un peu partout dans le monde. Il fournira en outre des renseignements à toute organisation, existante ou en voie de création, qui se propose de faire un effort spécial pour défendre la liberté d'opinion ou de religion. En octobre prochain, les éditions « Penguin » publieront un ouvrage spécial, intitulé « Persécution 1961 », dans le cadre de la campagne en faveur de l'amnistie. Il relate-ra l'histoire de neuf hommes et femmes de

divers pays, ayant des convictions politiques et religieuses différentes, et qui ont fait de la prison pour avoir exprimé leurs opinions. Aucune de ces neuf personnes n'est un politicien professionnel. Les idées qui les ont conduites en prison sont de celles que l'on discute couramment dans une société libre.

## Un poète fouetté en présence de sa famille

L'une de ces neuf histoires est celle d'Agostino Neto, grand poète angolais, qui a été traité avec une brutalité révoltante alors que son pays n'était pas encore en proie aux désordres qui l'agitent actuellement. Neto était l'un des cinq médecins noirs d'Angola. Ses efforts pour améliorer les services sanitaires de ses frères africains ont été sévèrement jugés par les Portugais. Il y a exactement un an, la police politique fit irruption dans sa maison, pour l'emmer-ner après l'avoir fouetté en présence des membres de sa famille. Depuis lors, il est en prison aux îles du Cap Vert, sans avoir été jugé et sans même qu'une accusation ait été officiellement formulée contre lui. La Roumanie sera représentée dans « Persé-  
cution 1961 » par Constantin Noica, philoso-  
phe condamné à vingt-cinq ans de réclu-  
sion pour avoir continué, dans la maison où il avait été « mis à la retraite », à recevoir ses amis et disciples pour discuter avec eux de philosophie et de littérature. L'ouvrage contera en outre le cas de l'avocat espagnol Antonio Amat, emprisonné sans procès en novembre 1958 pour avoir essayé de constituer une fédération des groupements démocratiques, ainsi que celui de deux blancs poursuivis par leurs frères de race parce qu'ils réclamaient l'égalité des droits pour les hommes de couleur. L'un d'eux est Ashton Jones, prêtre de soixante-cinq ans, battu et emprisonné à trois reprises en Louisiane, au cours de l'année dernière, pour avoir mené une action semblable à celle des actuels « Voyageurs de la Liberté » en Alabama ; l'autre est Patrick Duncan, le fils de l'ancien gouverneur général de l'Union Sud-africaine, qui, après trois séjours en prison, vient de se voir interdire le droit de prendre la parole dans des réunions publiques, et même d'y assister, pendant cinq ans.

## Il faut trouver le nom des hommes emprisonnés pour délit d'opinion

La technique qui consiste à faire connaître au public des cas d'emprisonnement pour délit d'opinion est une méthode nouvelle, adoptée en vue d'éviter le sort d'anciennes



Rév. ASHTON JONES,  
ami des noirs, qui a fait récemment  
de la prison aux Etats-Unis.



CONSTANTIN NOICA,  
philosophe, actuellement en prison  
en Roumanie.

campagnes pour l'amnistie préoccupées plus souvent de propager les idées de ces prisonniers que de défendre un principe humanitaire.

Comment savoir exactement où en est, dans le monde d'aujourd'hui, la cause de la liberté ? Le philosophe américain John Dewey a dit autrefois : « Si vous voulez vous faire une idée d'une société, allez voir qui y est en prison. » Il n'est pas facile de suivre ce conseil, car rares sont les Etats qui soient disposés à souffrir chez eux des enquêtes sur les personnes emprisonnées pour délit d'opinion. Un autre critère de liberté est la latitude de la presse de critiquer le gouvernement. Les gouvernements démocratiques eux-mêmes sont souvent très sensibles aux critiques de la presse. En France, la saisie des journaux continue comme sous la Quatrième République. En Grande Bretagne et aux Etats-Unis on assiste, de temps en temps, à des tentatives pour adoucir les critiques de la presse en confiant aux journalistes un « secret concernant la sécurité de l'Etat », comme dans l'affaire de l'espion Blake.

Dans le Commonwealth britannique, le gouvernement de Ceylan a lancé une campagne contre la presse qu'il menace de soumettre au contrôle des pouvoirs publics. Au Pakistan, la presse est à la merci de la loi martiale. Au Ghana, la presse d'opposition se heurte à de grosses difficultés. Le gouvernement de l'Union Sud-africaine, qui vient de se retirer du Commonwealth, prépare une législation sur la censure de la presse. La liberté de la presse est en outre particulièrement menacée en Indonésie, dans le monde arabe et dans des pays d'Amérique Latine, tels que Cuba. Dans le monde communiste, ainsi qu'en Espagne et au Portugal, on tolère rarement dans la presse des critiques dirigées contre le gouvernement.

### Ce que vaut la démocratie

Pour juger du degré de liberté dont jouit un pays, on peut aussi examiner l'attitude du gouvernement à l'égard de l'opposition politique. Les années d'après-guerre ont été marquées par la multiplication de « régimes personnels en Asie et en Afrique. Un Etat où le parti d'opposition n'a pas la possibilité de présenter ses candidats aux élections, ou de vérifier les résultats de celles-ci, compromet bien plus que son propre avenir. Les élections auxquelles participent de nombreux partis sont sans doute encombrantes dans la pratique et le risque de coalitions nuit à la stabilité

du gouvernement, mais on n'a pas encore trouvé d'autre moyen de garantir la liberté des minorités et la sécurité des non-conformistes. S'il est juste sans doute de rappeler que la démocratie s'accorde mal avec le nationalisme naissant, il ne faut pas oublier non plus cette parole de Winston Churchill : « La démocratie est un bien mauvais système de gouvernement, mais personne n'en a encore inventé de meilleur. »

Une quatrième façon de jauger la liberté qui règne dans un pays est d'établir si les personnes accusées d'attenter à la sécurité de l'Etat sont jugées à bref délai et par un tribunal impartial, si elles ont la possibilité de citer des témoins et si leur avocat est libre de les défendre de la manière qui lui semble bonne. Au cours des dernières années, on a pu noter dans certains pays qui s'enorgueillissent pourtant d'un appareil judiciaire indépendant, une tendance regrettable : en proclamant l'état d'urgence et en appliquant à leurs opposants la « détention préventive », les gouvernements esquivent la nécessité de formuler l'accusation et d'apporter des preuves à son appui. A l'autre extrême, se situe la tendance des pays soviétiques à créer des institutions qui, pour s'intituler « tribunaux », n'ont rien de commun avec la justice. Les tribunaux dits « de camarades » qui, en Union Soviétique, sont chargés de juger les « parasites », sont au fond des émanations du Ministère du Travail qui recrute ainsi des travailleurs pour la Sibérie. En Chine, le transfert de la main-d'œuvre est organisé sur une très grande échelle sous le manteau de mesures judiciaires.

Pour venir en aide aux personnes emprisonnées pour délit d'opinion, le moyen le plus rapide est de parler d'elles, notamment à leurs concitoyens. La pression des nationalismes jeunes et de la guerre froide crée des situations où les gouvernements se voient obligés de prendre des mesures d'exception pour pouvoir se maintenir. Il est capital, dans ces conditions, que l'opinion publique veille à ce que ces mesures ne soient pas excessives et qu'elles ne se perpétuent pas une fois passé le danger qui était à leur origine. Si la situation exceptionnelle se prolonge, le gouvernement doit être amené à libérer ses opposants et à leur permettre de chercher asile à l'étranger.

### Les frontières sont trop bien gardées

Bien qu'il n'existe pas de statistique dans ce domaine, il est à peu près certain que



*TONI AMBATIELOS,  
communiste et syndicaliste grec, jeté  
en prison pour ses opinions.*



*L'Archevêque BERAN,  
de Prague, emprisonné par les  
Tchécoslovaques.*

le nombre des personnes trouvant asile à l'étranger ne cesse de diminuer depuis quelques années, et cela non point qu'il manque de pays disposés à les accueillir mais parce que les frontières sont trop bien gardées. Depuis plusieurs années, le projet d'une convention internationale sur le droit d'asile est à l'étude, avec très peu de résultats jusqu'ici.

L'interdiction de travailler que la législation de plusieurs pays prévoit à l'égard des immigrés soulève également un problème difficile. En effet, sans le droit de travail dans le pays d'accueil, le droit d'asile manque en grande partie son but. La campagne ouverte par l'Appel pour l'Amnistie 1961 s'efforce par conséquent d'assurer des possibilités de travail convenables aux réfugiés politiques et religieux. Il serait souhaitable que tout pays accueillant ces réfugiés crée un bureau de placement central à cet effet, en collaboration avec les fédérations d'employeurs, les syndicats et le Ministère du Travail. En Grande Bretagne, il existe de nombreuses entreprises disposées à confier des travaux de traduction et de correspondance à des réfugiés mais qui ne peuvent le faire à défaut d'un dispositif qui leur permette de faire connaître leurs offres d'emploi. Les régimes qui ne veulent pas autoriser leurs ressortissants à chercher asile à l'étranger sous prétexte que les réfugiés se mettent à conspirer une fois à l'étranger, se montreraient sans doute moins rigides sur ce point s'ils savaient qu'en arrivant dans un autre pays leurs réfugiés ne seraient pas réduits à une oisiveté forcée qui les ferait ruer dans les brancards.

Les membres du Conseil de l'Europe ont conclu une Convention sur les Droits de l'Homme et ont créé une commission chargée de veiller à son application. Certains pays ont accordé à leurs ressortissants le droit de saisir cette commission individuellement. D'autres - et c'est le cas de la Grande-Bretagne - n'ont pas voulu reconnaître la compétence de la commission pour les plaintes individuelles. Quant à la France, elle a refusé même de ratifier la Convention. L'opinion publique doit réclamer la mise en place d'un organisme supranational efficace, non seulement en Europe mais aussi, dans le même esprit, sur les autres continents.

L'année 1961 se prête tout particulièrement à une campagne pour l'amnistie. Elle coïncide en effet avec le centenaire de l'élection d'Abraham Lincoln à la présidence des Etats-Unis et du début de la guerre de Sé-

cession qui devait apporter l'abolition de l'esclavage en Amérique. Elle marque en outre le centième anniversaire du décret ordonnant l'émancipation des serfs en Russie, et du budget de Gladstone, en Grande-Bretagne, supprimant les droits qui étouffaient les journaux et contribuant ainsi à renforcer la liberté de la presse. 1861 fut encore l'année où prit fin la tyrannie du roi de Naples, dit le roi Bombe, cependant que l'Italie réalisait son unité. C'est au cours de cette même année que mourut Lacordaire, le célèbre dominicain qui flétrissait l'oppression et célébrait Dieu et la Liberté. La Campagne pour l'Amnistie 1961 ne pourra être pleinement efficace que si elle parvient à rallier de façon énergique et rapide l'opinion publique. Il faut, en outre, qu'elle s'assure des concours aussi variés que possibles, que sa portée soit internationale et qu'elle soit dirigée dans un esprit d'impartialité politique. Tout groupement qui condamne les persécutions, où qu'elles aient lieu, quels que soient les milieux qui en sont responsables et les idées qui en font l'objet, peut participer à la Campagne. L'Année des Réfugiés de Guerre a montré tout ce que peuvent obtenir les hommes et les femmes de bonne volonté lorsqu'ils conjuguent leurs efforts au service d'une cause commune. Certes, la plupart des mesures réclamées par l'Appel pour l'Amnistie 1961 sont l'affaire des gouvernements. Mais l'expérience a prouvé que dans les questions comme celles-ci les gouvernements suivent l'opinion publique. C'est sous la pression de l'opinion que, il y a un siècle, l'esclavage a été aboli. Ayant conquis sa liberté physique, le moment est venu pour l'homme de revendiquer sa libération morale.

*Peter BENENSON*